Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

CELEBRITY Hôtels et Restaurants
Société par actions simplifiée au capital de 660 400 euros
Siège social : 30 Rue Georges Besse - 63100 CLERMONT FERRAND

378 724 629 RCS CLERMONT FERRAND

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 1 007 666,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice .....1 007 666,21 euros

A titre de dividendes .....430 040,00 euros
Soit 82,70 euros par action

Le solde .....577 626,21 euros
En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 11 522 652,50 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 430 040,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Signé par :
Olivier CARRE
5E0EFD8CCD97401...

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 30 RUE GEORGES BESSE 63100 CLERMONT-FERRAND — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 7 8 7 2 4 6 2 9 0 0 0 4 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
		Frais de développement*	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 510	AG 2 510	
		Fonds commercial	AH	90 000	AI	90 000
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	618 551	AO	618 551
		Constructions	AP	3 505 121	AQ 446 525	3 058 596
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	228 988	AS 87 058	141 930
		Autres immobilisations corporelles	AT	492 977	AU 190 829	302 148
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	9 592 359	CT 299 500	9 292 859
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	6 266	BI	6 266
		TOTAL (II)	BJ	14 536 772	BK 1 026 422	13 510 350
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 537	BW	7 537
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	27 522	BY	27 522
		Autres créances (3)	BZ	2 556 159	CA 225 361	2 330 798
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	400 480	CE 8 105	392 375
		Disponibilités	CF	102 831	CG	102 831
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 459	CI	5 459
		TOTAL (III)	CJ	3 099 988	CK 233 466	2 866 522
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	17 636 760	1A 1 259 888	16 376 872

Certifiés conformes

Signé par
Olivier CARRE
5E0EFD8CCD97401...

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 660 400)	DA	660 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	292 000
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	66 040
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	10 945 026
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 007 666
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	12 971 133
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 137 317
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	94 569
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 274
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 000
	Autres dettes	EA	93 580
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 405 739
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	16 376 872

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	437 508
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD	715 886	FE		FF	715 886
	Production vendue { services *	FG	1 041 729	FH	24 000	FI	1 065 729
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 757 616	FK	24 000	FL	1 781 616
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions * (9)					FP	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					F1	15 000
	Autres Produits (1) (11)					FQ	3 648
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 800 264
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	179 215
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	410 839
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	40 262
	Salaires et traitements *					FY	320 179
	Cotisations sociales (10)					FZ	157 411
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (14)					GA	278 479
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux dépréciations					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1	6 518
	Autres charges (12)					GE	120 681
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 513 584
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	286 680
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	869 587
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	104 877
	Reprises sur dépréciations					GM	25 956
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 000 420
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	48 642
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	143 211
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	191 853
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	808 567
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS — Néant ☐ *

		Exercice N
	Produits exceptionnels (7) (VII)	HD
	Charges exceptionnelles (6 bis – 6 ter- 7)	HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK 87 581
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 2 800 683
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 793 017
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN 1 007 666

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	114 106
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	970 307
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	22 789
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	120 319
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A8	
	dont cotisations facultatives Madelin	A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 16 376 871,97 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 007 666,21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

De ce fait, les comptes sont établis selon l'Anc 2018-06 mais aussi le règlement ANC 2022-06.
Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entité présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.
La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.
Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se confronter aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact du changement de règlementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
Libellé	Compte	Montant	Compte	Montant
Int. courus emp et s crédit	16480000	3 716,87	16884000	3 863,46
Immobilisation corporelle	75720000	15 000,00	77520000	160 834,09
Indemnité / charge de personnel	64900000	17 633,00	79140000	19 140,00

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 À 50 ANS
Matériels outillages		8 ANS
Intallations générales		4 ANS
Matériel de transport		1 À 4 ANS
Matériel de bureau		4 ANS
Matériel informatique		3 ANS
Mobilier		3 À 10 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

FONDS COMMERCIAL

La société a fait l'acqusition de la branche d'activité "traiteur" de sa filiale ABORD pour un montant de 100k€, dont 90k€ d'éléments incorporels et 10K d'éléments corporels.

	Acheté	Réévalué	Reçu en apport	Valeur nette
Fonds "Traiteur"	90 000,00			90 000,00
TOTAL	90 000,00			90 000,00

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les principales variations sont expliquées précédemment dans les faits caractéristiques de l'exercice.

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	92 510,38		
TOTAL	92 510,38		
Immobilisations corporelles			
Terrains	618 550,74		
Constructions sur sol propre	3 505 120,88		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	221 987,59		7 000,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 000,00		
Matériel de transport	312 826,50		66 821,24
Matériel de bureau, informatique & mobilier	148 488,00		
TOTAL	4 810 973,71		73 821,24
Immobilisations financières			
Autres participations	9 592 359,09		
Prêts et autres immobilisations financières	6 266,16		
TOTAL	9 598 625,25		
TOTAL GENERAL	14 502 109,34		73 821,24

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			92 510,38	
TOTAL			92 510,38	
Immobilisations corporelles				
Terrains			618 550,74	
Constructions sur sol propre			3 505 120,88	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			228 987,59	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 000,00	
Matériel de transport		39 159,00	340 488,74	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			148 488,00	
TOTAL		39 159,00	4 845 635,95	
Immobilisations financières				
Autres participations			9 592 359,09	
Prêts et autres immobilisations financières			6 266,16	
TOTAL			9 598 625,25	
TOTAL GENERAL		39 159,00	14 536 771,58	

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 510,38			2 510,38
TOTAL			2 510,38			2 510,38
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			289 962,39	156 562,54		446 524,93
Inst. tech., mat. et out. industriels			40 563,73	46 494,12		87 057,85
Inst. générales, agencts divers			4 000,00			4 000,00
Matériel de transport			99 225,12	60 531,62	32 641,44	127 115,30
Matériel de bureau, informatique			44 822,19	14 891,03		59 713,22
TOTAL			478 573,43	278 479,31	32 641,44	724 411,30
TOTAL GENERAL			481 083,81	278 479,31	32 641,44	726 921,68

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

Titres de participation :

Les titres de la SC ECURIE TREIZE HEUREUX ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, dans la poursuite de la politique pour dépréciation menée les années précédentes. Pour rappel, la société a pour activité l'acquisition de chevaux en vue de les faire courir et les céder par la suite. Du fait du caractère aléatoire de l'activité, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la situation nette de la filiale. Cela s'est traduit par une provision complémentaire du compte courant d'un montant de 49k€ sur l'exercice.

Produits financiers :

Sur l'exercice 2025, la société CELEBRITY Hôtels et Restaurants a perçu 869K€ de dividendes de ses filiales contre 3 460K€ sur l'exercice 2024.

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis (4) (5) par la societe	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ABORD - 2 RUE LENA BERNSTEIN 63510 AULNAT - 429797319	368 100,76	99,64	7 971,20	7 971,20	321 243,00		1 141 469,00	71 492,54	360 199,00
HOTEL REPUBLIQUE - 97 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 63000 CLERMONT-FERRAND - 481356244	436 776,00	100,00	3 941 316,89	3 941 316,89	44 000,00		1 882 251,00	319 032,00	325 000,00
ECURIE TREIZE HEUREUX - 30 RUE GEORGES BESSE 63000 CLERMONT-FERRAND - 838450039	-177 022,00	99,83	299 500,00		260 678,00		30 867,00	-48 940,00	
LETO - 30 RUE GEORGES BESSE 63100 CLERMONT-FERRAND - 508915865	5 912 764,00	100,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 436 393,00		32 400,00	442 010,00	
AT2 - 30 RUE GEORGES BESSE 63000 CLERMONT-FERRAND - 350033320	1 103 723,59	100,00	1 543 351,00	1 543 351,00	23 900,00		2 448 229,00	237 052,00	137 200,00
A. TOTAL DES FILIALES			7 492 139,09	7 192 639,09	2 086 214,00				822 399,00

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prets et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnes par la societe (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	6 266,16		6 266,16
Actif circulant			
Autres créances clients	27 521,70	27 521,70	
Impôts sur les bénéfices	47 612,00	47 612,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 325,91	9 325,91	
Autres impôts, taxes et versements	589,00	589,00	
Groupe et associés (2)	2 482 789,08	2 222 111,08	260 678,00
Débiteurs divers	15 843,21	15 843,21	
Charges constatées d'avance	5 459,41	5 459,41	
TOTAL	2 595 406,47	2 328 462,31	266 944,16

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Note sur les placements significatifs pouvant présenter une perte de valeur :

- Titres de créance de 400K€. Ce placement présente une garantie en capital à l'échéance des 10 ans. L'incertitude sur la détention du placement au terme conduit cependant la société à tenir compte de la valeur liquidative du placement à la date de clôture. Au 31/12/2025, le placement présente une valorisation de 392K€ contre 366k€ au 31/12/2024, une reprise partielle de la provision pour dépréciation du placement a ainsi été constatée à hauteur de 26k€.

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES DU BILAN	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	**9 592 359**
ABORD	7 971
AT2	1 543 351
LETO	1 700 000
HOTEL REPUBLIQUE	3 941 317
ECURIE TREIZE HEUREUX	299 500
JTO MANAGEMENT	2 100 220
Autres créances	**2 482 790**
C/C IS Groupe	295 855
C/C ECURIE TREIZE HEUREUX	260 678
C/C ECURIE TREIZE HEUREUX intérêts à recevoir	12 134
C/C AT2	23 900
C/C AT2 intérêts à recevoir	711
C/C HOTEL REPUBLIQUE	44 000
C/C ABORD	321 244
C/C ABORD intérêts à recevoir	8 553
C/C LETO	1 436 393
C/C LETO intérêts à recevoir	79 322
Emprunts et dettes financières diverses	**85 489**
C/C LMH	62 701
C/C LMH intérêts à payer	22 294
C/C HR intérêts à payer	494

COMPTE DE RESULTAT	avec lesquelles la société a un lien de participation
Produits	**1 899 702**
HOTEL REPUBLIQUE Refacturation de frais	895
ABORD Rémunération mandat social	95 000
AT2 Rémunération mandat social	244 500
HOTEL REPUBLIQUE Rémunération mandat social	220 000
LETO Rémunération mandat social	5 000
LMH Rémunération mandat social	340 000
H&R AUX REMPARTS Prestation opérationnelle	24 000
ECURIE TREIZE HEUREUX Intérêts sur compte courant	12 134
AT2 Intérêts sur compte courant	711
ABORD Intérêts sur compte courant	8 553
LETO Intérêts sur compte courant	79 322
ABORD Dividendes	360 199
HR - Dividendes	325 000
AT2 Dividendes	137 200
JTO Dividendes	47 188
Charges	**22 788**
LMH Intérêts sur compte courant	22 294
HR Intérêts sur compte courant	494

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	5 459,41
TOTAL	5 459,41

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	27 345,70
Autres créances	100 779,81
Disponibilités	117,54
TOTAL	128 243,05

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 200,00	127,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 200,00	127,00

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

Provisions pour dépréciations

Des précisions sur les dépréciations figurent dans la partie de l'annexe immobilisations financières et valeurs mobilères de placement.

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	299 500,00			299 500,00
Autres provisions pour dépréciation	210 780,02	48 634,00	25 948,09	233 465,93
TOTAL	510 280,02	48 634,00	25 948,09	532 965,93
TOTAL GÉNÉRAL	510 280,02	48 634,00	25 948,09	532 965,93
Dont dotations & reprises financières		48 634,00	25 948,09	

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	3 137 317,15	169 085,58	665 376,53	2 302 855,04
Fournisseurs et comptes rattachés	94 568,99	94 568,99		
Personnel et comptes rattachés	26 532,71	26 532,71		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 672,74	25 672,74		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 551,36	17 551,36		
Autres impôts et taxes assimilées	5 516,73	5 516,73		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 000,00	5 000,00		
Groupes et associés (2)	93 579,79	93 579,79		
TOTAL	3 405 739,47	437 507,90	665 376,53	2 302 855,04
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	33 280,83			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 631,25			

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 716,87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 424,09
Dettes fiscales et sociales	23 284,34
Autres dettes	22 788,60
TOTAL	96 213,90

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Méthode de calcul : ANC 2021

Compte tenu des paramètres ci-dessus, la dette actuarielle en matière d'IFC s'élève à la date de clôture à 33 243 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

En 2024, l'indemnité était évaluée à 31 709€.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,85
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	10,00

ENGAGEMENTS DONNÉS

Les emprunts souscrits auprès de la Banque Populaire pour un montant de 2 200k€ (capital restant dû au 31/12/2025 : 1 872k€) et 1 100k€ (capital restant dû au 31/12/2025 : 1 100k€) sont garantis par une hypothèque sur l'ensemble immobilier financé.

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Rémunération de mandat social	904 500,00	904 500,00
Prestation opérationnelle filiale	24 000,00	24 000,00
Location	114 106,00	83 784,00
Refacturation	895,00	7 346,00
Activité "traiteur"	738 116,00	1 261 868,00
TOTAL	1 781 617,00	2 281 498,00

Cette information est-elle complète ? Oui

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

Effectif moyen du personnel en 2025 : 5

Docusign Envelope ID: A7DFC41F-09D5-8CFB-801C-EAFFA3402247

ANNEXE

Intégration fiscale :

Depuis l'exercice ouvert au 01/01/2003, la société SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS est la société tête d'un groupe fiscalement intégré incluant également les sociétés ABORD, AT2, LETO, LMH, HOTEL REPUBLIQUE et ECURIE TREIZE HEUREUX.

Les conventions fiscales rédigées au sein du groupe se caractérisent par la comptabilisation de la charge d'impôt dans les sociétés filiales comme en l'absence d'intégration. Il est prévu une réallocation immédiate des économies d'impôts aux filiales déficitaires. Il est également prévu une réallocation aux sociétés intégrées des crédits d'impôts générés par ces dernières. Seules les économies d'impôts ayant une origine autre que le déficit des sociétés intégrées sont conservées dans la société tête de groupe.

Sur 2025, l'application des conventions fiscales à conduit à constater une charge d'intégration fiscale à hauteur 17k€.

CLASQUIN ▸ DEMAY ▸ GENEIX
contact@auditeurs-cdg.fr

AUDITEURS ▸ CDG
COMMISSARIAT AUX COMPTES

Xavier CLASQUIN
x.clasquin@auditeurs-cdg.fr

Xavier DEMAY
x.demay@auditeurs-cdg.fr

Amélie DEMAY
a.demay@auditeurs-cdg.fr

Patrick GENEIX
p.geneix@auditeurs-cdg.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

S.A.S. CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

30 rue Georges Besse

63100 CLERMIONT-FERRAND

AUDITEURS-CDG
22, rue des chazots
63170 Aubière
Tél. 04 73 19 63 90
Fax 04 73 19 63 99

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite près la Cour d'Appel de Riom
SAS au capital de 10 000 Euros
Siret : 814 364 881 00023
Code APE : 6920Z

S.A.S. CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS
30 rue Georges Besse
63100 CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- Exercice clos le 31 DECEMBRE 2025 -

À l'Assemblée Générale de la S.A.S. CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.A.S. CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau régime ANC 2022-06 décrit dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aubière le 10 juin 2026

Pour la S.A.S AUDITEURS CDG
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Amélie DEMAY
Associée Mandataire

P.J. : Comptes annuels.

BILAN ACTIF

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
		brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles					1		1
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, ...		2 510	2 510				
Fonds commercial		90 000		90 000		90 000	
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles					25		26
Terrains		618 551		618 551		618 551	
Constructions		3 505 121	446 525	3 058 596		3 215 158	
Inst. techniques, matériel et outillages ...		228 988	87 058	141 930		181 424	
Autres immobilisations corporelles		492 977	190 829	302 148		317 267	
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Immobilisations financières					57		55
Participations		9 592 359	299 500	9 292 859		9 292 859	
Créances rattachées à des particip.							
Titres immobilisés de l'act. de portef.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		6 266		6 266		6 266	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**(II)**	**14 536 772**	**1 026 422**	**13 510 350**	**83**	**13 721 526**	**81**
Stocks et en-cours							
Mat. premières, autres approv.							
En-cours de production							
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés /cdes		7 537		7 537		5 907	
Créances (2)					14		16
Clients		176		176		176	
Clients Factures à établir		27 346		27 346		22 420	
Créances fiscales et sociales		57 527		57 527		314 221	
Autres créances		15 783		15 783		16 078	
Groupe et associés		2 482 789	225 361	2 257 428		2 351 134	
Débiteurs divers		60		60		60	
Charges constatées d'avance		5 459		5 459		6 166	
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement					2		2
Actions propres							
Autres titres		400 480	8 105	392 375		366 427	
Instr. financiers à terme, jetons dét.							
Disponibilités		102 831		102 831	1	49 257	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**(III)**	**3 099 988**	**233 466**	**2 866 522**	**18**	**3 131 845**	**19**
	(IV)						

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

BILAN ACTIF

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'émission des emprunts						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**17 636 760**	**1 259 888**	**16 376 872**	**100**	**16 853 371**	**100**
(2) Dont à moins d'un an	*2 328 462*					

Paraphé pour les besoins d'id
AUDITEURS CDC

BILAN PASSIF

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 660 400)		660 400	4	660 400	4
Primes d'émission, de fusion, d'apport		292 000	2	292 000	2
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			67		46
Réserve légale		66 040		66 040	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		10 945 026		7 738 860	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 007 666	6	3 641 178	22
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**(I)**	**12 971 133**	**79**	**12 398 478**	**74**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(II)**				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 137 317	19	3 266 951	19
Emprunts et dettes financières diverses				3 863	
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		48 145		50 615	
Fournisseurs, factures non parvenues		46 424		31 254	
Groupe et associés		93 510	1	1 007 492	6
Dettes fiscales et sociales		75 274		79 568	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 000		15 080	
Autres dettes		70		70	
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	**(III)**	**3 405 739**	**21**	**4 454 893**	**26**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV)**	**16 376 872**	**100**	**16 853 371**	**100**
(1) Dont à moins d'un an		*437 508*			

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		1 781 616	2 281 497	-499 881	-22
dont à l'exportation :	24 000				
Montant net du chiffre d'affaires		**1 781 616**	**2 281 497**	**-499 881**	**-22**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			23 098	-23 098	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.		15 000		15 000	
Autres produits		3 648	1 524	2 124	139
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**1 800 264**	**2 306 119**	**-505 856**	**-22**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.		179 215	292 910	-113 695	-39
Variation de stocks			4 621	-4 621	-100
Autres achats et charges externes		410 839	478 715	-67 876	-14
Impôts, taxes et versements assimilés		40 262	28 603	11 659	41
Salaires		320 179	370 663	-50 484	-14
Cotisations sociales		157 411	161 500	-4 089	-3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		278 479	297 915	-19 435	-7
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées		6 518		6 518	
Autres charges		120 681	264 660	-143 979	-54
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**1 513 584**	**1 899 586**	**-386 003**	**-20**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**286 680**	**406 533**	**-119 853**	**-29**
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		869 587	3 459 989	-2 590 402	-75
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés (2)		104 877	85 829	19 048	22
Reprises sur dépréciations et provisions		25 956	16 145	9 811	61
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**1 000 420**	**3 561 962**	**-2 561 542**	**-72**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

COMPTE DE RÉSULTAT

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		48 642	103 492	-54 850	-53
Intérêts et charges assimilées (3)		143 211	196 522	-53 311	-27
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**191 853**	**300 014**	**-108 161**	**-36**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**808 567**	**3 261 949**	**-2 453 381**	**-75**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**1 095 247**	**3 668 481**	**-2 573 234**	**-70**
Produits exceptionnels	(VII)		273 418	-273 418	-100
Charges exceptionnelles	(VIII)		160 127	-160 127	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**		**113 291**	**-113 291**	**-100**
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	87 581	140 594	-53 013	-38
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**2 800 683**	**6 141 499**	**-3 340 816**	**-54**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX+X)**	**1 793 017**	**2 500 321**	**-707 304**	**-28**
BÉNÉFICE OU PERTE		**1 007 666**	**3 641 178**	**-2 633 512**	**-72**
(2) Dont produits concernant les entités liées		*970 307*	*3 540 335*		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		*22 789*	*70 858*		

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 16 376 871,97 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 007 666,21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 01/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

De ce fait, les comptes sont établis selon l'Anc 2018-06 mais aussi le règlement ANC 2022-06.
Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entité présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.
La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.
Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se confronter aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'impact du changement de règlementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
Libellé	Compte	Montant	Compte	Montant
Int. courus emp et s crédit	16480000	3 716,87	16884000	3 863,46
Immobilisation corporelle	75720000	15 000,00	77520000	160 834,09
Indemnité / charge de personnel	64900000	17 633,00	79140000	19 140,00

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Paraphé pour les besoins d'iden
AUDITEURS CDG

ANNEXE

FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		10 À 50 ANS
Matériels outillages		8 ANS
Intallations générales		4 ANS
Matériel de transport		1 À 4 ANS
Matériel de bureau		4 ANS
Matériel informatique		3 ANS
Mobilier		3 À 10 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Paraphé pour les besoins d'identi[illegible].
AUDITEURS CDG

ANNEXE

FONDS COMMERCIAL

La société a fait l'acquisition de la branche d'activité "traiteur" de sa filiale ABORD pour un montant de 100k€, dont 90k€ d'éléments incorporels et 10K d'éléments corporels.

	Acheté	Réévalué	Reçu en apport	Valeur nette
Fonds "Traiteur"	90 000,00			90 000,00
TOTAL	**90 000,00**			**90 000,00**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Les principales variations sont expliquées précédemment dans les faits caractéristiques de l'exercice.

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	92 510,38		
TOTAL	**92 510,38**		
Immobilisations corporelles			
Terrains	618 550,74		
Constructions sur sol propre	3 505 120,88		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	221 987,59		7 000,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	4 000,00		
Matériel de transport	312 826,50		66 821,24
Matériel de bureau, informatique & mobilier	148 488,00		
TOTAL	**4 810 973,71**		**73 821,24**
Immobilisations financières			
Autres participations	9 592 359,09		
Prêts et autres immobilisations financières	6 266,16		
TOTAL	**9 598 625,25**		
TOTAL GENERAL	**14 502 109,34**		**73 821,24**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			92 510,38	
TOTAL			**92 510,38**	
Immobilisations corporelles				
Terrains			618 550,74	
Constructions sur sol propre			3 505 120,88	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			228 987,59	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			4 000,00	
Matériel de transport		39 159,00	340 488,74	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			148 488,00	
TOTAL		**39 159,00**	**4 845 635,95**	
Immobilisations financières				
Autres participations			9 592 359,09	
Prêts et autres immobilisations financières			6 266,16	
TOTAL			**9 598 625,25**	
TOTAL GENERAL		**39 159,00**	**14 536 771,58**	

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			2 510,38			2 510,38
TOTAL			**2 510,38**			**2 510,38**
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre			289 962,39	156 562,54		446 524,93
Inst. tech., mat. et out. industriels			40 563,73	46 494,12		87 057,85
Inst. générales, agencts divers			4 000,00			4 000,00
Matériel de transport			99 225,12	60 531,62	32 641,44	127 115,30
Matériel de bureau, informatique			44 822,19	14 891,03		59 713,22
TOTAL			**478 573,43**	**278 479,31**	**32 641,44**	**724 411,30**
TOTAL GENERAL			**481 083,81**	**278 479,31**	**32 641,44**	**726 921,68**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

Titres de participation :

Les titres de la SC ECURIE TREIZE HEUREUX ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, dans la poursuite de la politique pour dépréciation menée les années précédentes. Pour rappel, la société a pour activité l'acquisition de chevaux en vue de les faire courir et les céder par la suite. Du fait du caractère aléatoire de l'activité, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la situation nette de la filiale. Cela s'est traduit par une provision complémentaire du compte courant d'un montant de 49k€ sur l'exercice.

Produits financiers :

Sur l'exercice 2025, la société CELEBRITY Hôtels et Restaurants a perçu 869K€ de dividendes de ses filiales contre 3 460K€ sur l'exercice 2024.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

Informations financières

Filiales et participations	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4) Brute	Valeur comptable des titres détenus (4) Nette	Montant net des prêts et avances consentis (4) (5) par la societe	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la societe au cours de l'exercice (4)
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
ABORD - 2 RUE LENA BERNSTEIN 63510 AULNAT - 429797319	358 100,76	99,64	7 971,20	7 971,20	321 243,00		1 141 469,00	71 492,54	360 199,00
HOTEL REPUBLIQUE - 97 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 63000 CLERMONT-FERRAND - 481356244	436 776,00	100,00	3 941 316,89	3 941 316,89	44 000,00		1 882 251,00	319 032,00	325 000,00
ECURIE TREIZE HEUREUX - 30 RUE GEORGES BESSE 63000 CLERMONT-FERRAND - 838450039	-177 022,00	99,83	299 500,00		260 678,00		30 867,00	-48 940,00	
LETO - 30 RUE GEORGES BESSE 63100 CLERMONT-FERRAND - 508915865	5 912 764,00	100,00	1 700 000,00	1 700 000,00	1 436 393,00		32 400,00	442 010,00	
AT2 - 30 RUE GEORGES BESSE 63000 CLERMONT-FERRAND - 350033320	1 103 723,59	100,00	1 543 351,00	1 543 351,00	23 900,00		2 448 229,00	237 052,00	137 200,00
A. TOTAL DES FILIALES			**7 492 139,09**	**7 192 639,09**	**2 086 214,00**				**822 399,00**

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital detenue en %	Valeur comptable des titres detenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la societe (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Resultat (benefice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (4)
Filiales et participations			Brute	Nette					

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ANNEXE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	6 266,16		6 266,16
Actif circulant			
Autres créances clients	27 521,70	27 521,70	
Impôts sur les bénéfices	47 612,00	47 612,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 325,91	9 325,91	
Autres impôts, taxes et versements	589,00	589,00	
Groupe et associés (2)	2 482 789,08	2 222 111,08	260 678,00
Débiteurs divers	15 843,21	15 843,21	
Charges constatées d'avance	5 459,41	5 459,41	
TOTAL	**2 595 406,47**	**2 328 462,31**	**266 944,16**

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Note sur les placements significatifs pouvant présenter une perte de valeur :

- Titres de créance de 400K€. Ce placement présente une garantie en capital à l'échéance des 10 ans. L'incertitude sur la détention du placement au terme conduit cependant la société à tenir compte de la valeur liquidative du placement à la date de clôture. Au 31/12/2025, le placement présente une valorisation de 392K€ contre 366k€ au 31/12/2024, une reprise partielle de la provision pour dépréciation du placement a ainsi été constatée à hauteur de 26k€.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES DU BILAN	avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations	**9 592 359**
ABORD	7 971
AT2	1 543 351
LETO	1 700 000
HOTEL REPUBLIQUE	3 941 317
ECURIE TREIZE HEUREUX	299 500
JTO MANAGEMENT	2 100 220
Autres créances	**2 482 790**
C/C IS Groupe	295 858
C/C ECURIE TREIZE HEUREUX	260 678
C/C ECURIE TREIZE HEUREUX intérêts à recevoir	12 134
C/C AT2	23 800
C/C AT2 intérêts à recevoir	711
C/C HOTEL REPUBLIQUE	44 000
C/C ABORD	321 244
C/C ABORD intérêts à recevoir	8 553
C/C LETO	1 436 390
C/C LETO intérêts à recevoir	79 322
Emprunts et dettes financières diverses	**65 489**
C/C LMH	62 791
C/C LMH intérêts à payer	22 294
C/C HR intérêts à payer	494

COMPTE DE RESULTAT	avec lesquelles la société a un lien de participation
Produits	**1 899 702**
HOTEL REPUBLIQUE Refacturation de frais	885
ABORD Rémunération mandat social	95 000
AT2 Rémunération mandat social	244 500
HOTEL REPUBLIQUE Rémunération mandat social	220 000
LETO Rémunération mandat social	5 000
LMH Rémunération mandat social	340 000
H&R AUX REMPARTS Prestation opérationnelle	24 000
ECURIE TREIZE HEUREUX Intérêts sur compte courant	12 134
AT2 Intérêts sur compte courant	711
ABORD Intérêts sur compte courant	8 553
LETO Intérêts sur compte courant	79 322
ABORD Dividendes	360 199
HR - Dividendes	325 000
AT2 Dividendes	137 200
JTO Dividendes	47 188
Charges	**22 788**
LMH Intérêts sur compte courant	22 294
HR Intérêts sur compte courant	494

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	5 459,41
TOTAL	**5 459,41**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	27 345,70
Autres créances	100 779,81
Disponibilités	117,54
TOTAL	**128 243,05**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 200,00	127,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 200,00	127,00

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

Provisions pour dépréciations

Des précisions sur les dépréciations figurent dans la partie de l'annexe immobilisations financières et valeurs mobilères de placement.

Paraphé pour les besoins d'identi
AUDITEURS CDG

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	299 500,00			299 500,00
Autres provisions pour dépréciation	210 780,02	48 634,00	25 948,09	233 465,93
TOTAL	**510 280,02**	**48 634,00**	**25 948,09**	**532 965,93**
TOTAL GÉNÉRAL	**510 280,02**	**48 634,00**	**25 948,09**	**532 965,93**
Dont dotations & reprises financières		48 634,00	25 948,09	

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	3 137 317,15	169 085,58	665 376,53	2 302 855,04
Fournisseurs et comptes rattachés	94 568,99	94 568,99		
Personnel et comptes rattachés	26 532,71	26 532,71		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 672,74	25 672,74		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 551,36	17 551,36		
Autres impôts et taxes assimilées	5 516,73	5 516,73		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 000,00	5 000,00		
Groupes et associés (2)	93 579,79	93 579,79		
TOTAL	**3 405 739,47**	**437 507,90**	**665 376,53**	**2 302 855,04**
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	33 280,83			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	166 631,25			

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 716,87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 424,09
Dettes fiscales et sociales	23 284,34
Autres dettes	22 788,60
TOTAL	**96 213,90**

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Méthode de calcul : ANC 2021

Compte tenu des paramètres ci-dessus, la dette actuarielle en matière d'IFC s'élève à la date de clôture à 33 243 €. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

En 2024, l'indemnité était évaluée à 31 709€.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,85
Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	10,00

ENGAGEMENTS DONNÉS

Les emprunts souscrits auprès de la Banque Populaire pour un montant de 2 200k€ (capital restant dû au 31/12/2025 : 1 872k€) et 1 100k€ (capital restant dû au 31/12/2025 : 1 100k€) sont garantis par une hypothèque sur l'ensemble immobilier financé.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

	Montant N	Montant N-1
Rémunération de mandat social	904 500,00	904 500,00
Prestation opérationnelle filiale	24 000,00	24 000,00
Location	114 106,00	83 784,00
Refacturation	895,00	7 346,00
Activité "traiteur"	738 116,00	1 261 868,00
TOTAL	**1 781 617,00**	**2 281 498,00**

Cette information est-elle complète ? Oui

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

EFFECTIFS MOYENS

Effectif moyen du personnel en 2025 : 5

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG

ANNEXE

Intégration fiscale :

Depuis l'exercice ouvert au 01/01/2003, la société SAS CELEBRITY HOTELS ET RESTAURANTS est la société tête d'un groupe fiscalement intégré incluant également les sociétés ABORD, AT2, LETO, LMH, HOTEL REPUBLIQUE et ECURIE TREIZE HEUREUX.

Les conventions fiscales rédigées au sein du groupe se caractérisent par la comptabilisation de la charge d'impôt dans les sociétés filiales comme en l'absence d'intégration. Il est prévu une réallocation immédiate des économies d'impôts aux filiales déficitaires. Il est également prévu une réallocation aux sociétés intégrées des crédits d'impôts générés par ces dernières. Seules les économies d'impôts ayant une origine autre que le déficit des sociétés intégrées sont conservées dans la société tête de groupe.

Sur 2025, l'application des conventions fiscales à conduit à constater une charge d'intégration fiscale à hauteur 17k€.

Paraphé pour les besoins d'identification
AUDITEURS CDG